

nière au sud-ouest, jusqu'à à l'égale profondeur de six lieues que contient le fief de la Martinière." Elle vendait donc une propriété qui appartenait pour la plus grande partie à M. de la Martinière.

Celui-ci réclama sa propriété en justice et l'intendant Bigot, le 25 mai 1753, "sans avoir égard au contrat de la vente faite par madame Boisseau au sieur Roy du fief de Vitré, maintenait M. de la Martinière dans le possession et jouissance du terrain qui se trouvait au bout des quarante arpents qui paraissaient former la profondeur du fief de Vitré." Il faisait en même temps défense à madame Boisseau et au sieur Roy de le troubler ni inquiéter dans sa possession sauf au sieur Roy à se pourvoir ainsi qu'il aviserait contre la dite dame Boisseau, sa garante (11).

Madame Boisseau reprit possession de son fief de Vitré et, vingt-deux ans plus tard, son mari le vendait au capitaine Alexander Fraser. Cette fois l'acte de vente ne lui donnait plus que dix arpents de front sur quarante de profondeur (12).

*

* *

Claude-Joseph LeRoy ou Roy, le nouveau seigneur de Vincennes, était né à la Durantaye en août 1692, du mariage de Guillaume LeRoy et d'Angélique Bazin. Il fut d'abord cultivateur. Actif, entreprenant, il se livra bientôt au commerce. Il acheta un brigantin, le *Marie-Jeanne*, et un bateau, le *Saint-Joseph*, et fit le commerce sur la côte du Labrador. Après son achat des fiefs de

(11) Ordonnances des Intendants, cahier 39, folio 58.

(12) Acte devant Saillant, notaire à Québec, le 24 septembre 1783.